



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : services extérieurs

Question écrite n° 31645

Texte de la question

M Louis de Broissia appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la déconcentration des subdivisions des directions départementales de l'équipement, et plus particulièrement sur celle de Dijon - Fontaine-Française. Cette subdivision, qui recouvre les trois cantons de Mirebeau-sur-Beze, Fontaine-Française et Pontailler-sur-Saone, est en effet une des rares subdivisions dont le siège se trouve en dehors de son territoire. S'il s'agit, comme il le craint, d'une conséquence de la fuite des meilleurs éléments de ces subdivisions vers les entreprises privées, il souhaiterait connaître les mesures prises pour y mettre fin. S'il s'agit, en revanche, comme il le constate sur le terrain en Côte-d'Or des conséquences des lois de décentralisation sur la gestion de ces subdivisions, il lui demande de bien vouloir intervenir au plus vite afin d'y remédier.

Texte de la réponse

Reponse. - La subdivision de Dijon - Fontaine-Française a en effet son siège à Dijon, donc en dehors de son territoire. La direction départementale de l'équipement de la Côte-d'Or se montre favorable à l'opération qui consisterait à ramener le siège de la subdivision sur le territoire de celle-ci, dans la mesure où elle va dans le sens d'une amélioration du fonctionnement de la subdivision. Cette opération ne pourra toutefois se réaliser que si un montage financier adéquat peut être mis au point.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31645

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 1990, page 3324